

SESSION PLÉNIÈRE DES 13 ET 14 AVRIL 2023

Vœu relatif à la signature des certificats de décès liés au manque de médecins

Auteur du vœu : Louis Pautrel, Pierre Breteau, Marcel Le Moal

Groupe Union du Centre et de la Droite

Dans nos territoires, il devient de plus en plus compliqué d'obtenir un certificat de décès. Ces éléments sont pourtant indispensables pour déplacer des corps et procéder aux funérailles. Sans ce dernier, impossible de déplacer les corps de personnes décédées (chez elles, mais aussi dans des lieux publics). Les corps restent parfois « exposés » pendant des heures sans pouvoir être déplacés ou mis à l'abri, dans l'attente d'un certificat de décès signé par un médecin.

De telles situations qui tendent à se multiplier, vont à l'encontre de la dignité des morts et des vivants.

Or la pénurie actuelle de docteurs augmente considérablement la jauge de patientèle, les médecins ont trop de patients à soigner pour s'occuper des décès. Tous prétextent qu'ils doivent avant tout gérer les cas d'urgence vitale. C'est notamment l'argument avancé par le SAMU et SOS Médecins pour refuser d'intervenir lors d'un constat de décès.

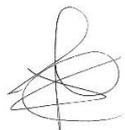
Il s'agit pourtant d'une mission complexe qui suppose de venir sur site, d'examiner le corps avec précaution et attention pour certifier la mort et en identifier les causes avec exactitude.

Dans l'immédiat, les maires, souvent présents avec les familles pendant l'attente, n'hésitent plus à mandater la gendarmerie pour réquisitionner les praticiens (ainsi dans le cas d'un défunt sans médecin traitant, on ira chercher celui qui travaille au plus près du lieu du décès).

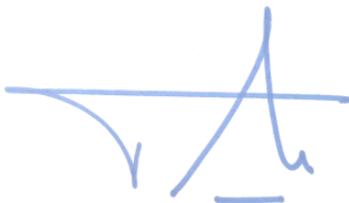
Ainsi nous formulons le vœu suivant auprès de la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, chargée de la ruralité, du Ministre de la Santé et de la Prévention, de la Ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé :

Le Conseil Départemental demande la mise en place des dispositifs d'urgence, pour procéder aux formalités des certificats de décès.

Louis PAUTREL



Pierre BRETEAU



Marcel Le Moal



Amendement concernant le vœu relatif à la signature des certificats de décès liés au manque de médecins

1. La formulation suivante :

« Le Conseil Départemental demande la mise en place de dispositifs d'urgence, pour procéder aux formalités des certificats de décès. »

Serait remplacé selon la formulation suivante :

« Le Conseil Départemental demande à l'Etat, en collaboration avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins, d'agir pour la mise en place de dispositifs d'urgence afin de procéder aux formalités des certificats de décès. »

Amendement proposé par Emmanuelle Rousset